

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2018- 23 du Comité syndical du vendredi 13 juillet 2018

**SECOND AVENANT AU CONTRAT LOCAL DE SANTE  
DU CŒUR D'HERAULT**

L'an deux mil dix huit le vendredi 13 juillet à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 02 juillet 2018.

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                | Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Yolande PRULHIÈRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN (représenté par Georges PIERRUGUES), Julie GARCIN SAUDO, Jean-Claude LACROIX (représenté par Berthe BARRE), Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS ( représentée par Sylvie PRADELLE), Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Irène TOLLERET (représentée par Dominique NURIT), Louis VILLARET,<br><br>Présence d'Aurélia GIORDANO-ORSINI (responsable du service économique de la chambre de métiers) |
| Absents ou excusés :                                             | Sébastien ANDRAL, Francis BARDEAU, Olivier BRUN, Claude BARRAL, Claude CARCELLER, Jean COSTE, Béatrice FABRE, Dominique BROCC, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Laurent RENAULT, Frédéric ROIG, Michel SAINT PIERRE, Laurent SINTES, Jean TRINQUIER, Gérard VALENTINI, Claude VALERO, Philippe VENTRE, Eric VIDAL,                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Invités : 29 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé Occitanie ont signé, sur la période 2013-2017, à partir du diagnostic local de santé élaboré en 2009, un Contrat Local de Santé, selon les priorités suivantes :

- La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,
- La santé mentale des jeunes,
- Le panier de services en santé publique (addictions, nutrition, santé-environnement, accès aux droits et aux soins...),
- La culture en lien avec la santé,
- Le parcours des personnes âgées.

Pendant près de six ans, cet outil a favorisé le développement du partenariat et a permis la mise en œuvre d'un grand nombre d'actions favorables à l'amélioration de la santé de la population du territoire (Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins, Centre Médico-Psychologique de l'Enfant, Espace Santé Jeunes, Projet Addictologie, Projet Alimentaire...).

Afin de poursuivre les travaux engagés, un premier avenant a été signé en décembre 2017 par le SYDEL et l'Agence Régionale de Santé, afin de proroger le Contrat Local de Santé jusqu'en juin 2018. Cette période a permis de finaliser la mise à jour du diagnostic local de santé, lancée en 2017 par la Commission Santé du Pays Cœur d'Hérault, et de prendre connaissance du Projet Régional de Santé, qui fixe des objectifs opérationnels régionaux pour les cinq ans à venir.

A partir du diagnostic local de santé et du Projet Régional de Santé, qui devrait être validé au début du second semestre 2018, il convient à présent d'œuvrer à l'élaboration d'un second Contrat Local de Santé, signé à partir de 2019.

Pour ce faire, il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver un nouvel avenant de prorogation du Contrat Local de Santé, sur la période de juillet à décembre 2018.

Pour plus de précisions, se reporter au projet d'avenant ci-annexé.

Vu le rapport présenté, il est proposé au Comité Syndical :

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- **D'approuver** l'avenant au Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault,
- **D'autoriser** le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférant à cette affaire.

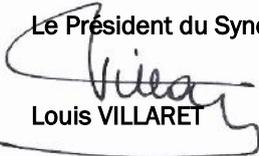
**Clermont l'Hérault, le 17 juillet 2018**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 17 juillet 2018**

**Publiée le 2018**  
**Transmise le 2018**

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET